

COURIER DU CORPS LEGISLATIF ET DE LA GUERRE.

PRIMIDI 1^{er}. nivôse, an 6^e de la république française (Jeudi 21 Décembre 1797 v. st.)

Projet présenté par Dubois (des Vosges) sur l'entretien des routes. — Discussion sur la jeune Lepelletier. — Fête brillante donnée au général Buonaparte par les membres du corps législatif — Toasts portés dans cette fête. — Nouvelles de l'isle de France, annonçant une grande tranquillité dans cette colonie. — Ordre donné aux émigrés de sortir du bailliage de Lausanne.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen SIEYES.

Suite de la séance du 29 frimaire.

Le commissaire du directoire près le tribunal de cassation transmet un jugement qui dénonce au corps législatif un jugement du tribunal criminel de la Drôme, comme donnant lieu à forfaiture.

Le conseil le renvoie à une commission spéciale.

Il s'occupe ensuite de divers objets particuliers dont il ordonne l'ajournement, en imprimant les rapports.

Dubois (des Vosges) reproduit le projet de droit d'entretien des routes que la commission des finances a substitué à celui rejeté par le conseil des anciens. Voici les changemens qu'il annonce avoir été faits d'après la discussion qui a eu lieu dans le conseil.

Le premier, et le plus important, est relatif à la loi du 9 vendémiaire, qui ordonnoit que les barrières ne seroient établies que sur les routes réparées. Leur mauvais état actuel a fait désirer que le droit fut levé dans sa totalité, et la commission l'a ainsi établi par son nouveau projet.

Le second changement est la suppression du double droit mis dans le premier projet, sur les chemins qui traversent la commune de Paris, dont la moitié étoit applicable aux charges locales de cette commune.

Le conseil des anciens a cru que c'étoit un privilège.

Le troisième changement est la suppression de la distinction que faisoit le premier projet entre les voitures chargées et celles qui étoient vides, que l'on a regardé comme pouvant faire naître un grand nombre de difficultés; mais cette suppression a motivé une diminution dans le tarif qui avoit été combiné sur des voitures chargées.

Le quatrième changement est l'admission d'une proposition faite au conseil des anciens de confier la perception du droit à trois militaires invalides par chaque barrière, ce qui utilise la pension que la république leur accorde, et donne un moyen au gouvernement d'opposer, en les armant, une force aux voleurs et assassins qui désolent nos grandes routes.

Enfin, la suppression du droit imposé au détail du commerce, par le premier tarif, que l'on regardoit

comme une source de difficultés pour la perception, est le dernier changement proposé par la commission.

Son projet est adopté avec ces changemens.

L'ordre du jour appelloit la discussion du projet de Chazal, sur l'affaire de la jeune Lepelletier.

Laloi a demandé l'ajournement, pour prouver que l'ordre du jour proposé par la commission ne remédioit à rien.

Guillemardet vouloit, vu la simplicité de la question, que la discussion fut ouverte sur-le-champ.

Pison-Dugaland, en appuyant l'ajournement, proposoit de l'utiliser en chargeant la commission de présenter des mesures législatives sur l'adoption nationale.

Il partage les principes de la commission sur les effets qu'elle doit produire, et les réduit à un titre honorifique pour la partie adoptée, et qui charge la patrie adoptante du soin de pourvoir à l'entretien de cet individu, sans que cet engagement change rien au rapport des familles. Il pense que l'abandon de ces principes sera plus efficace que l'ordre du jour, même motivé.

Chazal ne s'oppose point à l'ajournement qu'il appuieroit quand il ne seroit demandé que par un seul membre, mais il s'oppose à ce qu'on fasse une loi générale pour un fait particulier auquel trop souvent on sacrifie les principes. Il demande encore que l'ajournement soit déterminé à jour fixe, pour faire finir enfin une affaire suspendue depuis un an par les ordres les plus arbitraires, et par une oppression continuelle. Je sais, dit-il, en finissant, qu'un membre de la famille opposant au mariage, s'est plaint ce matin de ce que les faits n'avoient point été présentés dans toute leur étendue, mais il devoit nous savoir gré de la modération dont nous avons usé envers lui; nous pourrions en dire plus si nous sommes pressés.

Le conseil ajourne la discussion à quintidi.

Il reprend celle sur les rentes viagères.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Bruxelles, le 27 frimaire.

Le colonel autrichien baron de Malcamp, gendre du général Beaulieu, est arrivé avant-hier en cette ville.

On prétend qu'il vient demander la levée du séquestre mis sur les biens des militaires belges qui sont au service de l'Autriche, parmi lesquels on compte les généraux suivans, qui ont des propriétés considérables dans ce pays : le prince de Ligne, les généraux Murray, Clerfayt, Beaulieu, Latques, Gontreuil, Vogel-sang, etc. ainsi que beaucoup d'autres officiers de tout grade.

Par arrêté du directoire exécutif, quatre agens municipaux du département de l'Escaut vont être traduits devant le tribunal criminel, pour n'avoir point fait exécuter la loi du 16 vendémiaire, sur la police des cultes.

Le directoire vient aussi de condamner à la déportation deux curés insermentés de la ville de Louvain.

Le général Augereau vient de détacher de l'aile droite de son armée deux mille hommes de cavalerie et sept mille d'infanterie, qui se rendent à l'aile gauche. Ces troupes forment un seul corps d'armée avec les trois divisions postées entre le Rhin, la Lanh et la Nidda, et les deux divisions qui se trouvent sur les bords de la Nahe et de la Seltz. Aussitôt après l'occupation de Mayence par les français, un corps d'armée sous les ordres du général Hatry, prendra une position entre Cassel et Francfort. De toutes parts les troupes autrichiennes sont en pleine marche pour se retirer dans la Bohême et l'Autriche. Quelques corps de troupes d'Empire viendront remplacer sur les bords du Mein les troupes de l'Empereur. On assure même que la ville de Francfort aura incessamment une garnison de troupes hessoises.

Paris, le premier nivôse.

C'est aujourd'hui que les membres du corps législatif ont donné à Buonaparte une fête brillante dans la galerie du Louvre. Comme des spectateurs étrangers n'y ont pas été admis, nous sommes obligés d'en renvoyer les détails à demain.

Voici les toasts qui ont été portés, au bruit d'une musique guerrière :

1^o. A la souveraineté du peuple ; 2^o. à la révolution française consolidée par le 18 fructidor ; 3^o. à la convention et aux assemblées nationales qui l'ont précédée ; 4^o. à la république ; 5^o. à la constitution de l'an 3 ; 6^o. au directoire ; 7^o. à l'union des pouvoirs constitués ; 8^o. à nos invincibles armées, et à la gloire immortelle de leurs généraux ; 9^o. aux mânes des héros morts en combattant pour la liberté, et des patriotes qui ont péri victimes de leur dévouement pour elle ; 10^o. à la paix continentale, et au génie qui l'a conclue par sa sagesse après l'avoir préparée par la victoire ; 11^o. aux nations amies de la république française ; 12^o. à l'agriculture et au commerce ; 13^o. aux sciences, aux belles lettres et aux arts ; 14^o. aux prochaines assemblées électorales de l'an 6 ; 15^o. à l'affranchissement des mers.

C'est Cruvezé-Latouche et Baudin (des Ardennes) qui avoient préparés ces toasts.

Après le repas, on a fait passer Buonaparte dans la partie de la galerie où sont déposés tous les chefs-d'œuvres déjà arrivés d'Italie. C'étoit un grand spectacle que ce héros ainsi placé au milieu des prodiges des arts conquis par lui.

— On se rappelle qu'il y a environ une quinzaine de jours on annonça la découverte d'une conspiration royaliste. On s'attendoit que les détails en seroient publiés. Comme ils ne l'ont pas encore été, Poulthier avoit témoigné quelque étonnement du silence que gardoit le gouvernement.

« Nous avons prévu, dit-il aujourd'hui, que sans doute le directoire étoit retenu par des circonstances majeures, et c'est en effet ce qui existe. Chaque jour amène des aveux précieux de la part de ceux qui sont en arrestation. On apprend que Pichegru et ses confrères étoient les principaux agens de cette nouvelle trame ; que leur correspondance étoit en signes hiéroglyphiques, dont les individus détenus donnent la clef. Enfin la conspiration a des ramifications très-étendues. Il reste des complices à saisir. La publicité seroit donc extrêmement dangereuse, puisqu'elle feroit échapper les coupables ».

— La citoyenne Buonaparte a dû arriver hier soir à Paris ; elle vient de Milan.

— Le citoyen Ginguéné n'est point envoyé ministre plénipotentiaire près les villes anseatiques. Ami des arts, il vouloit ou rester à Paris, ou se rapprocher de leur patrie.

Le directoire vient en conséquence de lui donner la place de ministre plénipotentiaire de la république auprès de la cour de Turin. *Méot*, qui y étoit, est rappellé.

Le citoyen Reinhard passe en Toscane, et la mission de Hambourg est confiée au citoyen Legot, ci-devant membre de la convention, et nommé depuis le 18 fructidor, juge du tribunal de cassation.

— Ce n'est pas sans raison qu'on a annoncé que Buonaparte étoit livré tout entier aux préparatifs de l'expédition contre l'Angleterre. Nous apprenons qu'il a eu, ces jours derniers, des conférences chez Ramel, avec les banquiers et les capitalistes les plus riches de Paris.

Buonaparte évalue à 25 millions les fonds dont il a besoin. Il offre les plus belles conditions et des hypothèques certaines pour l'avance de cette somme. On ne doute pas qu'elle ne soit fournie sous peu de jours. Qui douteroit encore du succès d'une entreprise dont Buonaparte répond, et où il place son nom et sa gloire ?

Les troupes continuent à marcher vers différents points de nos côtes ; et les constructions sont déjà en activité dans plusieurs ports.

— Le citoyen Roberjot, ci-devant membre de la convention, est nommé ministre de la république française près les villes anseatiques, à la place du citoyen Ginguéné.

— Le commandement de l'aile droite de l'armée d'Allemagne étant vacant, par la nomination du général Desaix au commandement de l'armée d'Angleterre, il a été confié au général St-Cyr, dont le quartier-général sera à Lahr. Ce général se trouve dans ce moment-ci dans le département du Haut-Rhin, pour prendre possession du Frickental. Le commandement en chef du centre de l'armée d'Allemagne a été donné au général Ambert, et celui de la division de ce général, au général Châteauneuf-Randon.

— Quelques journaux parlent de nouveau d'un courier allant de Stockholm à Berlin, et qui auroit, dit-on, assuré en passant à Hambourg, que Paul I avoit été détrôné, et qu'Alexandre Paulowitz, son fils, lui auroit succédé. Cette nouvelle est toute aussi invraisemblable que la première fois qu'elle a été publiée.

— Les nommés Fleur-de-Rose et Alexandre, chefs de chouans, très-redoutés par leurs cruautés et leurs brigandages, ont été arrêtés dans le canton de Pontorson. Ils sont conduits au mont Saint-Michel, département de la Manche.

— Les 2, 3, 4, 6, 24 et 25e. divisions militaires, qui faisoient partie de l'armée d'Allemagne, demeureront distinctes et séparés des deux nouvelles armées de Mayence et du Rhin.

— Des lettres des frontières de la Turquie, assurent que le gouvernement ottoman a permis aux chrétiens de construire des églises, et d'exercer publiquement leur culte. On ne sait gueres ce qu'il faut croire de cette nouvelle, attendu que les chrétiens ont toujours eu des églises dans l'empire turc, et qu'ils y ont exercé leur culte publiquement, au moyen de quelques redevances et de quelques avanies qu'ils payoient et souffroient de tems à autre. La cessation des avanies dépend de la multitude turque encore plus que du gouvernement : la cessation des paiemens est difficile à croire, attendu que, dans ces pays, l'économie approche de l'avarice, et la perception de l'exaction.

— Perlet et Jardin, tous deux frappés par la loi du 19 fructidor, ont été distraits hier de la prison du Temple et conduits à Rochefort, d'où ils seront embarqués.

NOUVELLES ETRANGERES. ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

New-York, le 13 vendémiaire.

Les dernières lettres arrivées ici de l'isle de France sont en date du 25 mai dernier. Elles présentent la colonie comme jouissant de la plus grande tranquillité. Les provisions étoient assez abondantes. L'escadre, commandée par le contre-amiral Sercey, étoit sortie quelques jours auparavant pour une nouvelle croisière.

ITALIE.

De Rome, le 21 novembre.

Le général autrichien, Provera, qui devoit commander les troupes de sa sainteté, vient de quitter Rome. Ce départ paroît une détermination de notre cour à l'égard de la république cisalpine, qu'elle reconnoît, et auprès de laquelle elle va envoyer un ambassadeur. Ce général se rend à Naples.

Ceux des habitans de cette ville qui avoient été enfermés pour des opinions politiques, dont le gouvernement avoit jugé à propos de prendre l'ombrage, viennent d'être remis en liberté à la demande de l'ambassadeur français. Le bienfait de cette protection a été étendu à ceux qui se trouvoient, pour la même cause, dans les prisons de Parme et de Plaisance.

Extrait d'une lettre de Malte, le 1^{er} novembre.

Notre nouveau grand-maître est allemand, et c'est le premier qu'il y ait encore eu de cette nation. Jusqu'à présent on est généralement content de lui. On peut trouver qu'il aime un peu trop l'étiquette et la représentation; mais il exerce sa place avec dignité. Sa générosité va jusqu'à la prodigalité, vu la modicité de sa fortune et les circonstances où l'ordre se trouve. Il n'a encore d'autre reveu que celui de ses commanderies, car ce n'est qu'au premier mai qu'il entrera en jouissance des biens et des droits pécuniaires de sa nouvelle dignité, qui jusques-là entrent dans le trésor de l'ordre. Il a continué aux Français qui se trouvent ici, les secours et les pensions que leur faisoit son prédécesseur, Rohand et dont il faut convenir que l'administration a manqué d'ordre et d'économie. ...

Ce gouvernement avance toujours vers sa décadence. Ses biens en France sont perdus sans retour; dans les autres pays, ils sont fort diminués par diverses circonstances; et cependant les dépenses augmentent. L'empereur, Paul 1^{er}, traite, il est vrai, l'ordre avec une grande bienveillance, et lui fait espérer des fruits plus solides de cette haute protection. Il en porte la décoration avec une distinction flatteuse, et semble se la réserver exclusivement pour lui et pour son fils; il a de plus confié à l'ordre la possession des biens qu'il avoit dans la partie de la Pologne échue à la Russie. Mais cette mesure est bien faible contre nos besoins, et les promesses sont bien vagues.

Nous avions cru un moment que des considérations politiques détermineroient le gouvernement de France à traiter l'ordre avec moins de rigueur, en tirant de ses moyens politiques et militaires un parti utile.

On en a jugé autrement. Le tems seul peut nous apprendre s'il n'y auroit pas quelque combinaison politique pour la France et pour Malte.

Depuis quelquetems, on voit arriver un grand nombre d'émigrés qui, chassés du continent, viennent ici chercher un asyle. Cet accroissement de population diminue nos moyens d'aisance, et ajoute chaque jour à notre pénurie.

Venise premier décembre.

On avoit publié, il y a quelques jours, un avis de l'ordonnateur français de la marine, qui annonce la vente à l'enchère de tous les effets et de toutes les munitions qui se trouvent dans notre arsenal. On ignore si, dans cette vente seront compris 14 bâtimens de guerre qui sont sur notre chantier, ainsi que le fameux *Bien-taure*, (superbe bâtiment qui servoit à la cérémonie dans laquelle le Doge épousoit la mer).

Les français viennent aussi de nous demander une somme de 150 mille ducats, en offrant de nous céder une grande quantité de biscuit et de sel que la ville leur a fournis. Cette somme doit être rassemblée dans le plus court délai, attendu que nos hôtes ne tarderont pas à nous quitter.

Notre municipalité, qui n'agit plus que par l'organe d'une commission de cinq membres nouvellement élus, continue d'abolir toutes les institutions démocratiques. Les mots de *vertu, égalité et liberté*, le calendrier français, etc. ne sont plus en usage. Les Autrichiens

sont attendus sous peu. Déjà l'on apprend que les Français ont consigné aux commissaires autrichiens les provisions qui se trouvoient dans les forteresses de Palma et d'Osopo. Le général Bernadote est parti d'Udine et a pris la route de Treviso. Le général Baraguey d'Hilliers, qui le remplace, partira également dès qu'il aura reçu la nouvelle de l'échange des ratifications. Plusieurs villes de l'état vénitien se disposent à envoyer des députés à leur nouveau souverain.

ALLEMAGNE.

Franconie, le 4 décembre.

Le bruit se répand que les troupes impériales qui étoient sur le point de retourner dans leurs anciens quartiers, avoient reçu contr'ordre, et qu'elles alloient occuper dans la Bohême deux camps qui doivent être chacun de 30 mille hommes; le premier près de Prague, le second vers les frontières de la Silésie.

Rastadt, le 10 décembre.

Dans la première séance de la députation de l'Empire, le comte de Lehrbac a remis, en sa qualité de ministre d'Autriche, une note relative à la retraite des armées de S. M. l'empereur et roi, dans les états héréditaires; il a annoncé en même-tems que S. M. n'en laisseroit pas moins son contingent, comme co-état.

On assure ici que l'empereur a fait stipuler dans un des articles secrets, que l'électeur de Cologne, son oncle, sera réintégré dans ses états. On croit pourtant que l'électeur se prêtera à un échange qu'on pourra lui proposer à ce sujet.

Il ne reste presque plus de doute que la Prusse n'ait renoncé à ses pays en-deçà du Rhin. Le tems nous apprendra quel dédommagement on lui a promis.

Nota. Les conférences sont ouvertes.

Heidelberg, le 10 décembre.

Les troupes impériales sont en pleine marche. La plus grande partie se retire vers l'Autriche; le corps aux ordres de M. le lieutenant-général baron de Sporck se dirigera vers la Bohême. Le quartier-général de M. le général d'artillerie comte de Latour sera transféré, à ce qu'on assure, à Saltzbourg (et non à Braunau). M. le lieutenant-général baron de Staader aura le sien à Friedberg près d'Augsbourg.

SUISSE.

Bale, le 12 décembre.

Ce pays commence à éprouver le mouvement qui parcourt déjà une grande partie de l'Europe. Le mécontentement du passé, l'espérance d'un nouvel avenir, le désir du changement se fait sur-tout sentir.

La réquisition de Bacher contre les émigrés et les déportés réfugiés en Suisse, adressée d'abord au gouvernement de Zurich, a été portée au conseil des deux-cents où elle a excité, dit-on, des débats assez vifs. Cet

affaire n'a pas été le seul objet de la délibération. On croit qu'il y a été aussi question d'autres objets d'un intérêt plus direct pour la Suisse, mais dont le public ne connoît pas la nature. Ce sera, dit-on, le sujet de la convocation d'une diète générale, dont l'époque n'est pas encore fixée.

On remarque depuis quelques tems un esprit d'insurrection dans les petites communes de divers cantons.

Une espèce d'hommes qui jusqu'ici avoit été fort rare en Suisse, commence à se signaler par des violences contre les personnes et les propriétés; des personnes ont été attaqués sur la grande route de Lausanne à Payerne, des vols nocturnes se sont commis à Lausanne et dans les campagnes.

Lausanne, le 10 décembre.

Les ordres les plus positifs ont été signifiés à plusieurs émigrés très-marquans qui étoient ici. Ils ont déjà quitté ou sont près de quitter ce baillage, et passent du côté de Constance, qui, dans ce moment, n'a plus de quoi loger la multitude de ceux qui s'y rendent, quelques-uns pour y rester, la plupart pour s'enfoncer dans l'Allemagne.

Il n'y a encore aucune détermination publique d'aucun canton sur la dernière réquisition du citoyen Bacher, dont il résulte déjà l'effet le plus important qu'on en attendit, celui d'éloigner de toutes les frontières de France tous les fugitifs qui pourroient s'y ménager des intelligences dangereuses.

Bacher étoit encore à Bâle il y a cinq à six jours: on dit toujours qu'il doit partir incessamment pour sa nouvelle mission à Ratisbonne.

On fait ici ce qu'on peut pour cacher le résultat de la mission des députés de Berne, revenus à Paris.

Nos gouvernemens sont en général extrêmement discrets sur les affaires publiques.

ANNONCES.

Histoire de la Révolution de France, par deux amis de liberté, tomes IX et X, format in-18. Prix des dix volumes, 18 liv., et 22 liv. 10 s. franc de port.

Nota. Les personnes qui ont acquis les sept premiers volumes de cet ouvrage, format in-8° (édition de Clavelin) sont invitées à renvoyer promptement, à la même adresse, les tomes VIII et IX in-8°. du même format, sans quoi elles ne pourroient se compléter. Le prix est de 5 liv., et 8 liv. 10 s., franc de port.

La continuation de cette histoire, la plus complète et la plus fidèle qui ait encore paru, mérite le succès qu'on obtenu les premiers volumes.

Essai sur la théorie des Torrens et des Rivières, contenant les moyens les plus simples d'en empêcher les ravages, d'en rétrécir le lit et d'en faciliter la navigation. le Hallage et la flottaison.

Accompagné d'une discussion sur la navigation intérieure de la France; et terminé par le projet de rendre Paris port maritime, en faisant remonter à la voile, par la Seine, les navires qui s'arrêtent à Rouen.

Par le citoyen Fabre, ingénieur en chef des ponts et chaussées au département du Var. 1 vol. in-4. grand raisin, orné de huit planches gravées avec soin, et contenant 46 figures. Prix 12 liv. pour Paris, et 15 liv. pour les départemens. franc de port.

A Paris, chez Bidault, libraire, rue Haute-Feuille, n. 10, au coin de la rue Serpente.

EMERY.

Le prix de l'abonnement est de 12 liv pour trois mois, 24 liv. pour 6, et 44 liv pour un an.

De l'Imprimerie de COURCIER, rue Poupée, n°. 5.